

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

## Résumé :

Un nouvel allègement des restrictions est acté dans **l'arrêté du 22 septembre 2022** pour la zone Loire avec un passage en alerte.

Les zones de la Vilaine, l'Oudon, l'Erdre amont, les affluents Sud et Nord de la Loire, Brière-Brivet et l'ensemble des sous-bassins de la Sèvre-Nantaise, les Côtiers Bretons réalimentés et non réalimentés par la Loire et Logne/Boulogne/Ognon restent en **crise**.

La zone de l'Erdre-Aval reste en **alerte renforcée**.

La zone Loire passe en **alerte**.

La zone du Lac de Grand Lieu reste en **vigilance**.

Les restrictions concernent également les usages de l'eau potable : tous les usages de l'eau potable sont réglementés aux restrictions de niveau 2 (alerte) pour l'ensemble du département.








## Météo

### Pluviométrie des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 35	Semaine 36	Semaine 37
1 (Vilaine) /Derval	31.6	14.1	1.6
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	36	9.1	1.5
3b (Erdre aval) /Carquefou	1.3	16.1	0.8
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	32.8	15.5	13
3d (Affluents Sud Loire) /Le Pallet	2.6	16.8	2.5
3f (Brière-Brivet) /Assérac_Barzin	0.9	35.5	0.4
4 (Sèvre-Nantaise) /Le Pallet	2.6	16.8	2.5
5(Côtiers Bretons) /Villeneuve-en-Retz	6.6	17.5	0.5
6a (LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	19.8	15.9	3

\*Toutes les zones ne sont pas présentées

## Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 22 septembre	Vendredi 23 septembre	Samedi 24 septembre	Dimanche 25 septembre	Lundi 26 septembre	Mardi 27 septembre	Mercredi 28 septembre
<i>Temps</i>							
<i>T° min / max (°C)</i>	6/22	13/18	11/19	8/21	8/18	10/18	11/18
<i>Pluie (mm)</i>	0	1	1	0	0	0.5	3
<i>ETP (mm)</i>	3	1.5	2.5	3.5	3	3	2

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Des températures maximales inférieures à 25 ° C et des températures minimales qui restent inférieures à la normale dans les 7 prochains jours. Peu de précipitations annoncées.

## Situation des ressources en eau au 18/09/2022

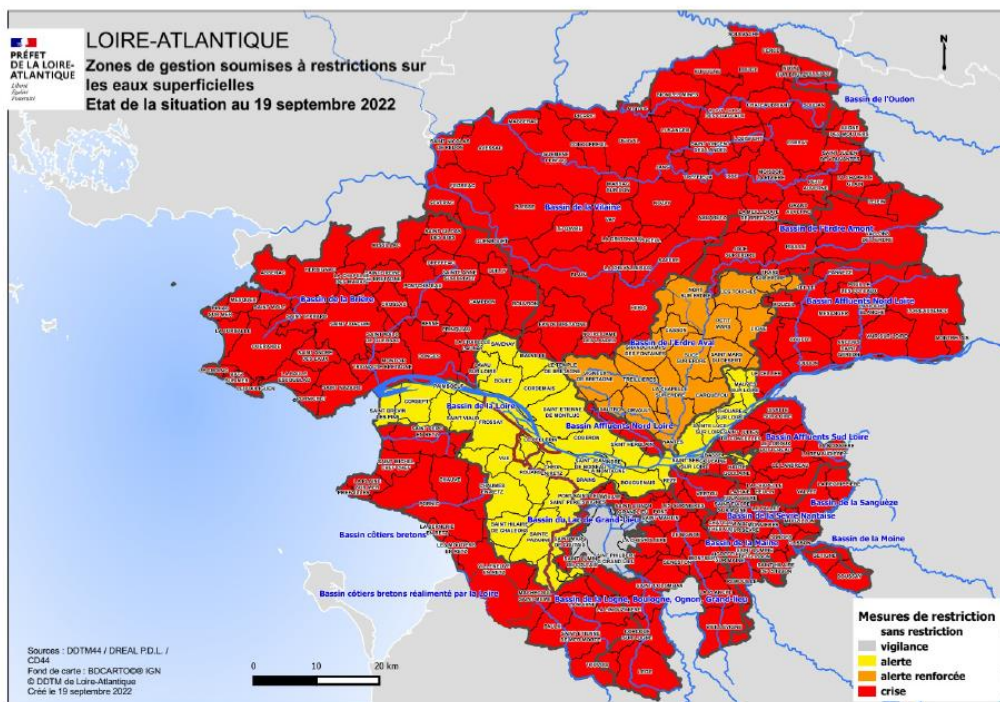
Pas de données hydrologiques cette semaine.

**Allègement des restrictions pour la zone Loire. Les restrictions sont identiques pour les autres zones.**

## Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 22/09/2022 par Zone d'Alerte :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Zone 6b : Lac de Grand-Lieu	Zone 3e : Loire	Zone 3b : Erdre Aval	Zone 1 : Vilaine Zone 2 : Oudon Zone 3a : Erdre Amont Zones 3C et 3D : Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire Zone 3F : Brière-Brivet Zone 4 : Maine, Sanguèze Sèvre-Nantaise, Moine Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire Côtiers Bretons réalimentés par la Loire (y compris le canal d'amenée depuis la Loire) Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu



**Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :**

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

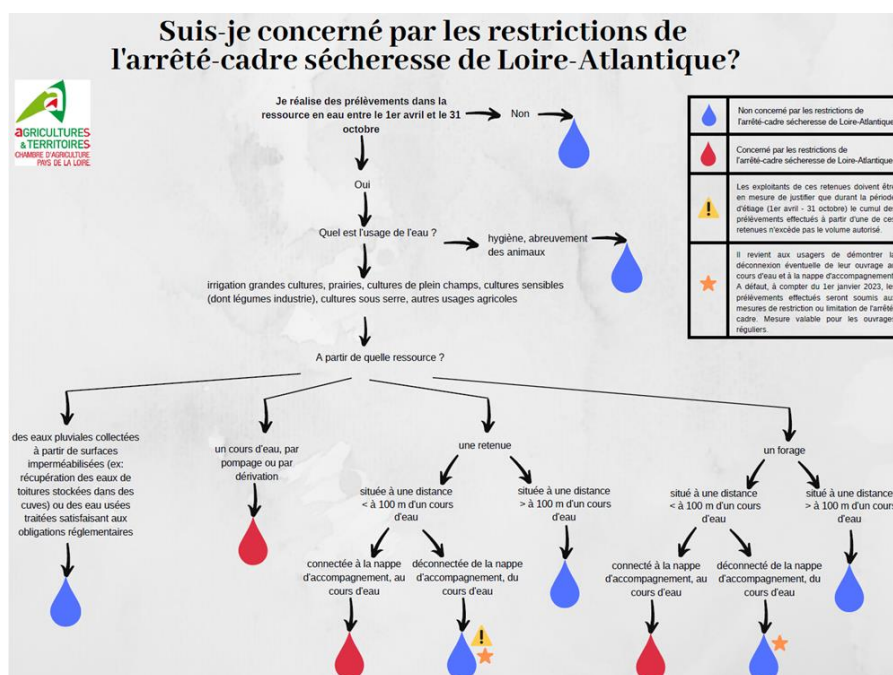
Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication  - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du <b>lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h.</b> Ou si gestion volumétrique concertée, <b>réduction volumétrique*</b>	<b>Interdiction</b>	<b>Interdiction</b>
Cultures sensibles (maraichage)  Cultures irriguées par technique économes (micro-asperion, goutte à goutte)	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du <b>lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h.</b>  <b>Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*</b>	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du <b>lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h.</b>  <b>Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*</b>
Cultures sous serre et jeunes plants en pépinières	- Communication  - Réunion du comité sécheresse  - Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)	<b>Ne sont pas concernés par ces mesures</b>			

\*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

**Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.**

**Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :**

[https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44\\_20211210\\_Protocole\\_connexion\\_plan\\_eau\\_nappe.pdf](https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf)



## Bon à savoir

Dans un contexte de sécheresse importante, un article thématique « Filière Prairies » sur les stratégies d'adaptation aux aléas climatiques vient de paraître.

L'article est consultable via le lien ci-dessous :

[https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Pays de la Loire/022 Inst-Pays-de-la-loire/Actus-agendas/2022/Fichiers/20220907 Secherese 2022 developper des prairies plus resilientes.pdf](https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/Actus-agendas/2022/Fichiers/20220907_Secherese_2022_developper_des_prairies_plus_resilientes.pdf)

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de Nantes**

Rue Pierre Adolphe Bobierre –  
La GERAUDIERE  
44939 NANTES  
Tél. 02 53.46.60.00

**Rédaction :** Sophie HEMONT

**Comité de relecture :** Marion MOINEAU

**Reproduction interdite**

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :

